



Premières rencontres de la Plaine de Versailles
**Les territoires agri-urbains,
facteurs d'attractivité des grandes métropoles
Québec, Genève, Milan, Ile de France –
Plaine de Versailles**

07 mars 2018 au Domaine de Grand'Maisons

« Faire connaître des expériences pilotes de grandes capitales qui promeuvent des dynamiques de coopération avec les territoires agricoles et ruraux proches », c'était l'objectif de ce séminaire organisé par l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles, dans un contexte de pression urbaine toujours plus forte dans la mégalopole parisienne. Il s'adressait aux élus, professionnels et enseignants.

L'Association a été créée en 2004 en vue de rapprocher les mondes urbains et ruraux dans la prise en compte d'un enjeu commun sur les territoires agricoles aux franges de la capitale. Cet enjeu a été défini comme la qualité du Vivant et constitue un patrimoine commun aux habitants comme aux agriculteurs, et dont les élus ont la responsabilité. Avec ses différents collèges représentant les parties prenantes du territoire, l'association joue un rôle de facilitateur de rencontre et de projets. Elle a lancé une dynamique agricole forte sur le territoire et élaboré une charte paysagère qui a été signée par toutes les communes. Les associations locales et les habitants ont créé des guides de randonnée et sur le patrimoine local, et organisent de nombreuses manifestations culturelles. Une relation de confiance s'établit ainsi peu à peu, ainsi qu'une identité rurale propre.

L'association bénéficie du programme de la Région Ile de France en faveur des territoires agri-urbains depuis 2008 et a bénéficié d'un projet européen LEADER (Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale) de 2007 à 2013.



PROGRAMME



ACCUEIL

par **Patrick Loisel** président de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets, et ouverture des rencontres par Monsieur le Ministre de l'Agriculture **Stéphane Travert**. *(sous réserve)*

TABLE RONDE 1

"Quelle politique et quelle gouvernance des territoires agriurbains ?"

Présentation d'expériences pilotes sur Montréal, Milan, Genève et Paris :

Système alimentaire montréalais -

Christopher Bryant, enseignant-chercheur à l'Université de Montréal, Québec.

Economie circulaire et alimentation de proximité sur le Canton de Genève -

Héloïse Candolfi, adjointe à la direction générale de l'agriculture et de la nature.

Le Parc agricole du sud de Milan -

Paola Branduini, enseignante chercheur au Politecnico de Milan.

Le réseau des territoires agri-urbains en Île-de-France - exemple de la Plaine de Versailles -

Xavier Laureau, président du collège des agriculteurs de la Plaine de Versailles.

Ces rencontres seront animées par **Michel Lussault**, enseignant chercheur à l'ENS Lyon.

TABLE RONDE 2

"Comment renforcer la dynamique des territoires agriurbains en Île-de-France par le levier des associations multi-collèges ?"

Le rôle des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) -

François de Mazières, président de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc et **Laurent Richard**, président de la communauté de communes Gally-Mauldre.

La politique du Conseil Régional en faveur des territoires agriurbains -

Alexandra Dublanche, vice-présidente de la région Île-de-France, chargée du développement économique, de l'agriculture et de la ruralité.

Les contrats entre métropoles et territoires ruraux - **Raymond Vall**, président de l'ANPP (Association Nationale des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux et des Pays).

Le développement économique des territoires agriurbains - **Christophe Hillairet**, président de la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France.

Le projet de recherche PSDR Agrige sur les territoires agriurbains d'Île-de-France.-

Xavier Guiomar, enseignant chercheur à AGROPARITECH.

CLÔTURE

par **Valérie Péresse**, présidente de la région Île-de-France *(sous réserve)*.



Accueil de Patrick Loisel, président de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles, et de Béatrice Piron, députée de la 3e circonscription des Yvelines

Pour Patrick Loisel, l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles et du Plateau des Alluets est vivante, active, performante, facilitatrice de projets. Grâce au climat de confiance qui règne entre ses différents acteurs (élus ; agriculteurs ; associations, habitants et entreprises), ceux-ci désirent agir sur le territoire pour continuer à vivre en harmonie.

Béatrice Piron exprime l'attente forte des citoyens pour une alimentation plus saine, plus durable, des paysages plus attractifs, des emplois de proximité, plus de lien entre les acteurs du territoire... Au niveau national, le Président de la République s'est engagé à agir pour le foncier agricole (préserver les terres, attirer des nouveaux talents) avec des moyens innovants pour faciliter le partage entre générations et avec des outils réglementaires afin de soutenir les investissements, prévus à hauteur de 5 milliards d'euros dans le quinquennat. La transformation est engagée, mais dans un contexte d'urbanisation, comment faire pour qu'en 2022, l'agriculture soit une vraie chance pour l'urbain, et l'urbain pour l'agriculture ?



Introduction de Michel Lussault, enseignant chercheur à l'ENS Lyon et animateur des tables rondes.

Nous pouvons faire 2 constats. Tout d'abord, nous commençons à prendre en considération des types de territoire mélangés, composites, avec des spécificités fortes, pratiquement partout dans le monde, nécessitant la mobilisation de connaissance inédite. Nous devons comprendre les territoires, et non pas les considérer seulement comme des espaces fonciers. Puis il faut reconnaître qu'il y a une mobilisation intense et convergente de nombreux acteurs locaux pour faire de ces territoires agriurbains des espaces de projet collectifs et innovants. Pour ces territoires agriurbains, il faut dépasser les démarches conservatoires de campagne, mais réaliser des espaces d'innovation avec de nouvelles modalités de cohabitation et de développement de projet collectif. Un des enjeux de ce matin est de bien mettre cela en valeur. Comment les pouvoirs publics, de l'Etat jusqu'à l'intercommunalité, peuvent/doivent-ils non seulement observer/laisser faire mais accompagner ces mouvements en leur donnant des outils sans les contraindre et annuler la dynamique des acteurs locaux qui fait la richesse de ces territoires ? Comment trouver la bonne articulation des pouvoirs publics et l'engagement des acteurs locaux ? Les pouvoirs publics paraissent reconnaître cette réalité agri urbaine, avec des grands enjeux de politiques. Mais cette volonté de reconnaissance doit s'accompagner d'une volonté de facilitation avec des instruments non contraignants pour que ces territoires apportent des solutions à leurs habitants et à ceux de l'ensemble de la mégapole.

1ère table ronde “Quelle politique et quelle gouvernance des territoires agri urbains ?” Présentation d’expériences pilotes sur Montréal, Milan, Genève et Paris :



Christopher Bryant, enseignant-chercheur à l’Université de Montréal, Québec : le système alimentaire montréalais.

Au Canada, les provinces sont quasiment des Etats indépendants. C’est dans la province du Québec où a été mise en place la loi de protection des terres agricoles en 1978. Cette loi a été modifiée en 1996 pour y ajouter la protection des activités agricoles. Par la suite, elle a été adoptée dans les autres provinces. La planification s’avère cependant *in fine* inadaptée pour protéger les terres et activités agricoles. Les Etats arrivent toujours à prélever des terres agricoles sous un prétexte d’intérêt public. Un changement majeur a eu lieu en 2008, avec le plan de développement des réserves agricoles de la province. Ce plan implique les agriculteurs mais aussi d’autres acteurs intéressés par l’agriculture. Ces plans stratégiques et impliquant différents acteurs sont nécessaires pour développer une agriculture durable, en complément de la planification de l’occupation du sol.

Le Système alimentaire Montréalais (SAM) a été approuvé en 2015 et concerne 40 acteurs publics et privés. Le SAM intègre des projets de plus petite taille, des projets mis en place par différents acteurs (agriculteurs, citoyens, organisations sociales...). Il consiste à créer une ceinture alimentaire dans le cadre de Métropole en Santé. En août 2017, un comité a été établi pour aider les agriculteurs à intégrer l’adaptation aux changements climatiques.

L’agriculture autour de Montréal reçoit l’appui de plus en plus de citoyens à cause de la **multifonctionnalité** des terres et activités agricoles durables. Les nombreux projets autour de Montréal y compris certains dans l’agglomération, démontrent la capacité phénoménale des citoyens, des agriculteurs et d’autres acteurs à mettre sur pied des projets qu’ils ont créés et de les gérer de façon innovante.

Les clés de réussite pour C Bryant sont les suivantes :

- Pas de ‘top down’
- Réflexion stratégique
- Reconnaissance de l’importance des citoyens ... non-agriculteurs, agriculteurs, diverses acteurs collectives
- Reconnaissance de valeurs culturelles différentes et de la nécessité de communiquer entre les différentes catégories d’acteurs
- Développement de circuits courts, de réseaux de consommateurs, de tourisme agricole et alimentaire...
- Reconnaissance de l’importance des projets à petite échelle : une façon de reconnaître la diversité et la complexité des territoires ruraux, péri-urbains et urbains



**Héloïse Candolfi, République et Canton de Genève,
Direction générale agriculture nature:
Les stratégies mises en place sur le canton de Genève.**

Le Canton de Genève comprend 45 communes, dont Genève au centre avec 220 000 habitants (40% de la population du canton). Le territoire n’a jamais pu assurer son autonomie alimentaire. Les zones franches mises en place en 1860 (quand la Savoie est devenue française) avaient un rôle dans

l'approvisionnement agricole de la ville. Elles ont disparu mais le principe de circulation de marchandises non taxée a été maintenu.

Le Canton de Genève est composé de 45% de zones agricoles (vigne, grandes cultures, maraichage / territoire plat – très peu d'élevage), 25% de zones urbaines et 30% de lacs et forêts. Il y a en effet la volonté de protéger à la fois les zones agricoles et les milieux naturels, qui sont des poumons de verdure et des hot spots de biodiversité. En 1918, un premier plan de zone a défini les zones à bâtir ou non. La SDA (surface d'assolement) est un outil de protection des terres arables de la loi d'aménagement du territoire en vigueur depuis 1981 au niveau fédéral. 7% de la surface des terres exploitées doit être consacrée à la biodiversité au niveau fédéral, mais cette surface est de 14% dans le Canton de Genève car elle constitue un maillage indispensable au maintien et au renforcement de la biodiversité. Les contrats de corridors biologiques sur le territoire genevois et transfrontaliers permettent une bonne coordination avec la France pour maintenir un couloir pour le passage de la faune et ne pas isoler les réservoirs de biodiversité.

Le soutien à la production agricole et aux produits alimentaires est aussi très important à Genève depuis 1997. Il existe une marque de produits locaux, avec plus de 500 produits labélisés et une politique de soutien aux filières. Les réseaux agro environnementaux apportent quant à eux une qualité de l'espace rural et naturel.

Une particularité du Canton de Genève est de coordonner et concilier Agriculture et Nature. Les agriculteurs veulent produire et les défenseurs de la nature veulent interdire l'accès à des périmètres protégés. Mais des solutions ont pu être mises en place au travers de politiques mixtes de promotion de l'agriculture et de l'environnement. On peut avoir une prairie en friche exploitée tardivement par l'agriculteur acceptant de jouer le jeu de la préservation de la biodiversité. Cela fait 2 ans que, au niveau politique, l'agriculture a fusionné avec la nature et le paysage. Ce rapprochement administratif a aussi pour avantage d'avoir un discours cohérent intégrant les contraintes et les enjeux.



Paola Branduini, enseignante chercheuse au Politecnico de Milan : Le Parc agricole du sud de Milan

La ville de Milan a eu depuis longtemps une préoccupation importante pour l'agriculture. Le Parc Agricole est né en 1990 grâce à la volonté des maires de 61 communes au sud de Milan, et avec le soutien de la Région. L'idée est de créer un mouvement culturel milanais en vue de protéger l'agriculture, qui y est riche, avec une forte irrigation, mais qui est menacée par l'urbanisation. Le parc des rizières est l'un des territoires les plus connus à Milan. Une série de petits parcs ont vu leur naissance grâce à la participation des citoyens pour préserver les lieux agricoles moins bien reconnus.

Le parc agricole regroupe seulement des zones agricoles. Le centre urbain est exclu du parc. Le parc agricole a plusieurs rôles : protéger le parc et son environnement, garantir un équilibre écologique, protéger les espaces boisés, favoriser les zones agricoles pour des activités culturelles ... Il y a un comité de pilotage avec 3 instances : assemblée de maires, comité technique agricole, commission du paysage pour la conservation du paysage.

Deux grandes actions parmi d'autres : la protection du paysage et la mise en valeur. S'il n'y avait pas eu de protection, il n'y aurait pas eu de paysages agricoles qui maintiennent de grands espaces. Un défi est de conserver le paysage face au changement avec de plus en plus de résidences et de centres commerciaux. A côté de la protection qui a été mal vécue par les agriculteurs, car vue comme quelque chose qui les empêche d'investir, il y a la mise en valeur. Cette dernière a été mise en place en 2008 avec le label de Producteur de qualité environnementale. L'impact positif sur le revenu des agriculteurs de l'ensemble des actions est estimé à +20-25%.

Au nord de l'Italie, on a vu la naissance du mouvement Slow Food ayant pour but la promotion de la qualité de production et du produit.

Il est indispensable d'inscrire des démarches dans une temporalité longue et stable. En 2003/2005, les contrats étaient sur une durée de 1 ou 2 ans, il était donc impossible de faire des prévisions. La plupart des agriculteurs sont des locataires. A partir de 2012 ils sont passés à des contrats à long terme avec des clauses d'entretien du bâti ancien (bâti remarquable inusité du fait de l'évolution de l'agriculture). Avec ces nouveaux contrats, les agriculteurs sont en charge de l'entretien, mais avec la différence que la municipalité de Milan a annulé le loyer.

Le parc comprend des Points Parc (points d'info grand public) pour la connaissance de l'environnement, de la culture, de l'agriculture.



Xavier Laureau, président du collège des agriculteurs de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles : le réseau des territoires agriurbains et le cas de la Plaine de Versailles.

La porte d'entrée des territoires agri urbains démarre en 1976 avec les politiques des zones naturelles d'équilibre, puis du site classé de la Plaine de Versailles en 2000. Mais la politique de protection fait surgir des volontés de dialogue transversal entre élus, agriculteurs, société civile. Avec l'aide d'Henry Ollagnon, enseignant à d'AGROPARISTECH, et grâce au soutien du Conseil Régional d'Ile-de-France, un processus de facilitation stratégique est mené sur 4 zones périurbaines en 2002. Il conduit à la création d'associations patrimoniales comme celle de la Plaine de Versailles en 2004.

Aujourd'hui un réseau de territoires agriurbains ceinture l'Ile-de-France et se couple avec les territoires des Parcs Naturels Régionaux (PNR) qui sont plus excentrés. Le coût de fonctionnement des territoires agri urbains (TAU) pour la Région n'a cependant rien à voir avec celui des PNR. Les TAU sont un modèle beaucoup plus économique pour la Région, car ils s'appuient sur une gouvernance en trois collèges (élus, agriculteurs, société civile) et des équipes de facilitation légères. Cette gouvernance permet de mobiliser les acteurs du territoire, d'aider à l'expression des besoins et à l'élaboration de projets, et à créer une connaissance et une confiance mutuelle. Certains territoires agri-urbains profitent de plus du programme européen leader.

Le territoire de la Plaine de Versailles représente 23 000 ha, dont près de 11 000 de surface agricole utile. Sur ce territoire, nous avons une grande diversité d'acteurs agricoles avec de la production céréalière, et des productions spécialisées (maraîchage, arboriculture, pépinières, petits élevages), qui sont en train de renaître. Dans les 3 dernières années, avec l'intermédiation de la SAFER IDF, on a vu la transformation de 3 fermes céréalières en 12 nouveaux projets agricoles de productions variées et souvent en agriculture biologique. C'est très intéressant de voir le nombre d'acteurs qui ont envie de s'installer sur ce territoire.

Aujourd'hui, être agriculteur, c'est gérer un grand nombre d'activités pour répondre aux demandes de l'urbain, et gérer un grand nombre de contraintes liées au périurbain. Il faut notamment réinvestir dans la création de lien social. Pour cela, les programmes agri urbains et territoriaux sont l'échelle essentielle pertinente pour faire face à cette situation particulière.

Si nous voulons préserver les territoires agri-urbains et qu'ils vivent dignement, il faut dynamiser, traiter le problème du bâti en découplant la spéculation sur le foncier et celle sur l'immobilier. Puis, il faut déconditionner les aides afin d'avoir des soutiens régionaux à l'investissement sans être conditionné à une histoire. Il faudra faire des choix en IDF sur les filières à aider. La qualité des acteurs est importante : nous avons trop de profils surdiplômés mais pas assez d'ouvriers agricoles. Il faudrait revoir le modèle d'apprentissage du métier pour avoir plus de techniciens. De plus, il faut s'engager sur des contrats longs pour avoir des acteurs durables, par exemple avec des approvisionnements de cantines sur 5 ans et 7 ans, et non sur 2 ans.

Enfin, tout le monde veut du maraîchage mais personne ne veut de tunnels agricoles. Or il n'y aura pas de production alimentaire sous nos climats s'il n'est pas possible de récolter à différentes périodes de l'année. On ne peut donc pas distinguer le zonage agricole et l'installation de serres ou de

bâtiments agricoles. Une étude sur l'insertion paysagère du bâti agricole va être réalisée sur la Plaine de Versailles afin de faciliter les installations.

La meilleure compréhension et la confiance entre les élus, la société civile et les agriculteurs est indispensable au développement de cette agriculture périurbaine. C'est le rôle des associations patrimoniales de les faire se rencontrer.

10h45 : 2e table ronde “ Comment renforcer la dynamique des territoires agri - urbains en IDF par le levier des associations multi-collèges ?”



Les contrats entre métropoles et territoires ruraux - Raymond Vall : Président de l'association nationale des pôles d'équilibres territoriaux et ruraux et des Pays (ANPP), Sénateur (région Occitanie)

Depuis une dizaine d'années, afin de dynamiser les espaces urbains, ont été créés les « pôles de compétitivité », véritables « aspirateurs » à richesse. Face au constat de leur réussite, timidement, ont été mis en place des « pôles d'excellence rurale ». Cet exemple est à l'image de la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles de 2014 ; les métropoles sont créées, mais rien n'avait été prévu pour les territoires ruraux. C'est pourquoi, l'ANPP (Association Nationale des Pays et Pôles Territoriaux) s'est mobilisée pour reconnaître un statut à ces territoires de projets organisés en milieu rural : les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR).

Le programme européen LEADER, qui soutient des initiatives pour le développement local en milieu rural, s'est naturellement appuyé sur la dynamique des « Pays » dès les années 2000, suite à leur création en 1999 avec la Loi Voynet. Ces derniers ayant subi un revers en 2010 avec la Loi RCT (Réforme des Collectivités Territoriales), il a donc été nécessaire de ré-impulser les territoires ruraux, via notamment l'engagement de démarches innovantes en matière de numérique ou de culture, mais aussi une coopération avec les métropoles.

Cette idée lancée par Jean-Michel BAYLET, alors Ministre de l'Aménagement du territoire avait appelé ce concept "contrats de réciprocité". Les deux premiers, signés en 2017, permettaient d'engager cette coopération entre métropoles et territoires ruraux : l'un entre Brest Métropole et le PETR Centre Ouest Bretagne, l'autre entre Toulouse Métropole et le PETR des Portes de Gascogne.

Cependant, au vu des rapports existants entre métropoles et territoires ruraux, les négociations sont parfois difficiles : la loi ne définissant pas le cadre du dialogue, ce dernier doit être basé sur la confiance. Aujourd'hui, 22 métropoles ont signé ou vont signer un pacte d'innovation avec l'Etat : 8 à 15 millions d'euros par métropole sont destinés à les aider pour réfléchir et réinventer la relation entre ville et campagne. Pourtant sur 300 territoires de projet, seulement 3 contrats de réciprocité ont été signés en France (les deux évoqués, auxquels s'ajoute celui de Montpellier 3M et le Pays des Monts de Lacaune). Cela montre la difficulté du dialogue.

L'enjeu actuel est de fixer de la valeur ajoutée dans les territoires. Sujet majeur et d'avenir : la transition alimentaire. Les collectivités qui s'intéressent à l'aval des filières doivent aussi considérer l'amont, c'est-à-dire la production agricole. La structuration en PETR d'une part et le dialogue avec les grandes agglomérations d'autre part, sont une réponse à ces enjeux locaux.

Le rôle des EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) :



Marc Tourelle, vice-président de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc, chargé de l'environnement

Nous sommes dans des territoires qui sont en friction, en tension. Le territoire de Versailles Grand Parc (VGP) regroupe 260 000 habitants, 12 400 ha de terres agricoles et 5 600 ha d'espaces naturels. Il est composé de deux grandes entités agricoles (Plaine de Versailles et Plateau de Saclay) et d'un site classé. Dans sa charte de création, VGP, a inscrit le principe de subsidiarité. VGP a pour volonté d'accompagner l'APPVPA sur des projets bien identifiés afin d'assurer une bonne réflexion : l'association permet de coordonner la discussion grâce à ses 3 collèges, chacun fournissant des éléments de compréhension des projets. Exemples de projets : études autour de l'expression et de la rénovation du bâti agricole ; projet de l'allée Royale de Villepreux ; intégration paysagère du tram 13 express ; 3 itinéraires de randonnée labélisés sur la Plaine. Le défi principal des territoires agri-urbains est d'aller vers plus de transversalité car actuellement on résonne trop par compétences.



Laurent Richard, président de la communauté de communes Gally Mauldre

La coopération au territoire agri-urbain est une évidence car toutes les communes de Gally Mauldre sont des communes rurales. Une solidarité forte doit exister entre l'urbain et le rural. L'aide qu'on peut apporter aux territoires agri-urbain se fait à plusieurs niveaux :

- politique (meilleure compréhension entre agriculteurs et néo-ruraux et création d'un lien social fort)
- réglementaire (ScoT – Schéma de Cohérence Territoriale, PLU – Plan Local d'Urbanisme),
- économique et financier.

On voit une dualité entre préservation du patrimoine, du paysage, écologique et la volonté d'être dynamique. Le développement économique doit donc s'inscrire dans la recherche d'activités économiques qui sont compatibles.

Michel Lussault a fait ressortir de ces deux interventions que les espaces périurbains sont des espaces disputés, ce sont des espaces de litige et c'est à ça qu'on reconnaît que ce sont des territoires actifs. C'est le projet qui crée la bonne échelle du territoire et pour qu'il y ait projet, il faut qu'il y ait de la dynamique, des accords et des désaccords.



La politique du Conseil Régional en faveur des territoires agri-urbains : Michel Fouchault -Vice-président de la Commission Agriculture de la Région Île-de-France

La présidente et vice-présidente de région sont tout à fait attachées à la problématique agricole et à la problématique agri-urbaine. Ce sujet est fortement présent dans la question de l'installation des jeunes. La région est aussi, avec son Agence des Espaces Verts, amenée à être propriétaire de terres agricoles, permettant d'avoir un lien avec les producteurs et l'installation d'agriculteurs. La notion de l'alimentation saine et durable est une notion sur laquelle on revient souvent, il est cependant nécessaire de rappeler que l'urbanisation est une forte cause de perte de durabilité de l'agriculture.

La Région est en train de finaliser son pacte agricole (vote en mai) qui porte sur de nombreuses problématiques : installation, qualité des produits locaux, distribution locale, alimentation du Bassin Parisien, maintien de productions historiquement intéressantes pour le bassin parisien (maraichers, arboriculteurs). On ne peut avoir une agriculture durable que s'il y a une vraie confiance entre les politiques, le milieu de la recherche et les professionnels agricoles. L'exemple de la Plaine de Versailles montre qu'il n'y a pas besoin d'énormément de financement pour que les acteurs se réunissent. Pour qu'une production locale puisse se mettre en place durablement, il est nécessaire que les agriculteurs vivent de leur production : grâce à la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République), la Région participe financièrement à soutenir l'agriculture, avec un budget agricole qui a augmenté cette année. L'urbanisation crée des difficultés pour l'activité agricole, il est nécessaire de ne plus parler de frange urbaine et de s'inspirer de l'exemple de Milan, présenté dans la première table ronde.



Hervé Billet, Vice-président de la Chambre d'Agriculture de la région Ile-de-France : Le développement économique des territoires agri-urbains

L'agriculture en Ile de France ne se limite pas aux grandes productions céréalières, elle n'est pas non plus que dans les espaces éloignés mais aussi dans le milieu urbain. Aujourd'hui on se rend compte que notre territoire se diversifie. En effet, la céréaliculture subit des difficultés et se remet en cause en même temps que se manifestent des attentes sociétales beaucoup plus marquées en matière de production locale tracée. Ces enjeux de territoires, très prononcés sur la Plaine de Versailles, s'expriment peu à peu partout en Ile-de-France ; c'est pourquoi se sont formés des territoires LEADER et des Parcs Naturels Régionaux (PNR). Les financements de l'Etat et de la Région sont nécessaires pour mettre en place des projets, cependant il est nécessaire que ces projets s'auto-financent à terme. Pour que les agriculteurs aient une visibilité sur le long terme, il est important de sécuriser les documents d'urbanisme, tout en ayant conscience des besoins en termes de logement. Chacun a tendance à travailler dans son coin. Un défi est d'établir des lieux de concertation pour mieux se comprendre et créer une cohésion entre les enjeux de l'urbain et du rural. Il est nécessaire d'évoluer dans nos métiers pour qu'on se développe.



Le projet de recherche PSDR AGRIGE sur les territoires agri-urbains d'Ile de France - Xavier Guimar, enseignant chercheur à Agro ParisTech

Le projet de recherche AGRIGE (Archipels agri-urbain ; résistance et gouvernance) vise à comprendre les territoires agri-urbains dans leur dynamique, via une approche multidisciplinaire (agronomie, histoire, socio-économie, etc.). 3 établissements d'enseignement recherche, collaborent avec 6 territoires : Plaine de Versailles, Seine aval, Plateau de Saclay, Plaine d'avenir 78, Triangle Vert, agglomération Cœur d'Essonne. Ce projet s'inscrit dans le programme PSDR (Pour et Sur le Développement Régional), présent dans presque toutes les régions de France, cofinancés par les Régions et l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique). Il cherche à la fois à répondre à des projets de recherche et des projets de territoire. Il comprend 5 volets de recherche :

- **Créer** un territoire agri-urbain.
- **Gouverner** : triangle d'acteur (agriculteurs, élus, associations).
- **Outiller**
- **Cultiver** : comment les collectivités locales par différentes politiques arrivent à rapprocher le consommateur de l'agriculture ?
- **Habiter** le territoire agri-urbain : comment les acteurs se sentent appartenir à un projet ?

AGRIGE compte également 4 volets de valorisation :

- **Une grille d'autoévaluation** : c'est un outil pour créer un réseau coopératif agri-urbain qui va partager succès et échecs en matière d'innovation agri-urbaine. Il permet d'avoir des repères de progression.
- **Des outils pédagogiques et de sensibilisation.**
- **Un guide des acteurs et des politiques** (d'ici 2020) : On est face à un enchevêtrement de politiques sectorielles, difficiles à démêler, mais qui ne peuvent être envisagées que de manière systémique pour comprendre les leviers de changement. Qu'est-ce que le monde associatif peut faire dans l'appropriation citoyenne du changement et dans l'avenir de l'agriculture de proximité ?
- **Le vademecum de l'animateur agri-urbain** : Les animateurs réalisent un travail pluridisciplinaire, une continuité de leur travail est nécessaire.

Ce projet cherche à répondre à 3 défis agri-urbains :

- Une **agriculture dense** de fonctions (emploi), aux fondements d'un **projet** de transition territoriale approprié (il ne faut pas qu'il n'y ait que les élus, mais aussi le monde agricole et associatif).
- Une **animation** territoriale transversale pour une concertation permanente et efficace entre acteurs dans leur diversité.
- Une **gouvernance** en 3 collèges appelée à dépasser le territoire pour le resituer dans un réseau régional coopératif des territoires agri-urbains.

Depuis 15 ans, grâce à la Région Ile-de-France, qui a financé une animation de réseau des territoires agri-urbains, de nombreux animateurs se sont rencontrés pour partager leurs succès et échecs. Maintenant il faut que les élus, ainsi que les agriculteurs, en fassent de même, aux franges de la métropole et de la couronne rurale.

Méthanisation : Daniel Lheritier, expert de GRDF :

La méthanisation est une opportunité pour pérenniser le dynamisme des territoires agri-urbains d'Ile-de-France. 80% du potentiel de la méthanisation provient de l'agriculture, il existe donc un enjeu énergétique complémentaire à l'activité traditionnelle de production alimentaire. De plus, le digestat peut venir remplacer les engrais chimiques. Le principe de l'économie circulaire est ainsi applicable à la méthanisation.

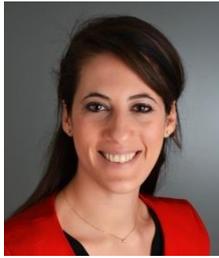
Conclusion de Michel Lussault, enseignant chercheur à l'ENS Lyon :

Notre matinée a été particulièrement riche. La présentation des différents cas internationaux nous a montré qu'au-delà des similarités, il existe également beaucoup de variété dans les situations agri-urbaines. Il est très important de reconnaître cette variété, parce que c'est à partir d'elle — qu'il importe d'analyser en détail — qu'on peut envisager de construire des politiques qui doivent à chaque fois être spécifiques, adaptées au contexte métro-mégapolitain considéré.

Nous avons aussi pu observer que les territoires agri-urbains sont partout de formidables terrains d'expérimentation et de mobilisation pour les différents acteurs et parties-prenantes. Ainsi, l'on peut affirmer que les territoires agri-urbains ne sont pas des marges atones des métropoles des espaces dynamiques où l'innovation et la création ne le cèdent en rien à ce qu'on peut observer dans des périmètres plus centraux. On y observe même le démarrage d'une agriculture nouvelle, qui a su se réinventer et souvent n'a plus grand chose à voir, tant en matière de production que de commercialisation, avec les formes d'agriculture que l'on a pu connaître il y a peu de temps encore. Mais l'agriculture est loin d'être la seule activité qui connaît une croissance. De nouveaux services se développent que ce soit des services aux personnes ou aux entreprises ainsi d'autres activités économiques tertiaires ou industrielles ou artisanales. De même de nouveaux types de tourisme, de loisirs, d'activité de plein air émergent dans ces périmètres agri-urbains. Enfin, on peut estimer que nouvelles relations à l'environnement, plus soucieuses des équilibres des écosystèmes, apparaissent également dans ces périmètres qui conservent des fractions non-bâties importantes.

Bref, l'ensemble de ces territoires connaît aujourd'hui une dynamique sociale, économique et culturelle qui ne permet pas de les considérer comme de simples zones d'expansion à venir des métropoles. C'est en ce sens, qu'on peut penser que l'agri-urbain est un espace d'enjeu métropolitain, et non pas un fardeau ou une réserve. Dans une certaine mesure, c'est ici que peut se définir une urbanité différente de celles des précédentes décennies, peut-être plus conforme aux besoins concrets des individus alors que nos sociétés entrent aujourd'hui dans cette période de l'anthropocène.

Durant cette matinée, nous avons également pris conscience de quelques conditions indispensables à la réussite des projets territoriaux agri-urbains. Tout d'abord, il importe de pouvoir bénéficier d'un accompagnement des collectivités territoriales et de l'Etat, mais un accompagnement non autoritaire, ni excessivement normatif. Bref une bienveillance et une compréhension des institutions publiques qui assure la continuité indispensable au soutien des initiatives, à la capitalisation et la diffusion des résultats. Cela assorti d'une vigilance pour veiller à ce que le projet territorial ne se transforme pas en machine à valoriser le seul entre-soi local, que ces espaces ne se construisent pas comme des enclaves voulant se protéger de tout ce qui leur est extérieur. Il faut aussi que l'ensemble des acteurs locaux soient mobilisés pour et par le projet et sa réalisation concrète, sans exclure bien entendu les habitants. Enfin nous avons convergé pour affirmer que l'avenir de ses territoires agri-urbains se jouera dans notre capacité collective à inventer de nouvelles politiques foncières et immobilières. Si la spéculation foncière et immobilière habituelle règne dans ces territoires comme dans tous les autres, alors on ne pourra jamais réserver une part importante non bâtie aux activités agricoles, touristiques, culturelles, de loisirs, de délasserment, de découverte de la nature et du patrimoine. Il y a sans doute dans cette question un enjeu majeur pour tous ceux qui souhaitent que la métropolisation ne fasse pas disparaître les espaces du possible que sont aujourd'hui les territoires agri-urbains.



Alexandra Dublanche, vice-présidente de Région Ile-de-France en charge du développement économique de l'agriculture et de la ruralité, représentant Valérie Péresse

« Ce séminaire a démontré que ces territoires agri-urbains sont de véritables espaces de projets collectifs et innovants pour repenser le rapport ville-campagne.

Qu'il s'agisse de l'agglomération de Montréal, du Canton de Genève, de la ville de Milan ou de la Plaine de Versailles, on a là des territoires pionniers qui, grâce à une gouvernance partagée et l'implication des agriculteurs et habitants, ont su :

- Protéger et préserver leurs terres agricoles
- Préserver un paysage et une biodiversité caractéristiques
- Valoriser leurs productions et soutenir leurs agriculteurs, grâce à la création de marques locales, l'implantation d'ateliers de transformation, et la mise en place de systèmes alimentaires territoriaux
- Mettre en place une véritable solidarité entre espaces urbains et ruraux

L'Ile-de-France, à la fois grande région métropole et agricole, est particulièrement marquée par les problématiques liées au rapport urbain-rural. Aussi, la Région Ile-de-France, grâce à un soutien renouvelé dans le Pacte agricole, accompagnera ces dynamiques territoriales autour des enjeux de l'alimentation, des énergies renouvelables, de l'agriculture urbaine et de la lutte contre les dépôts sauvages. »

Ce séminaire a pu être réalisé grâce au soutien de nos partenaires institutionnels et locaux, ainsi qu'aux bénévoles de l'association, que nous remercions vivement. Une exposition sur les paysages de la Plaine de Versailles (disponible gratuitement sur demande) agrémentait le séminaire. Les participants ont pu profiter de moments de convivialité autour de produits de la plaine, sponsorisés par la biscuiterie Les Deux Gourmands, la brasserie Distrikt, la miellerie Ma Ruche à la Maison.



Contact : Marie de Naurois
 APPVPA, Maison de la Plaine
 33 ter rue des Petits Prés, 78810 Feucherolles
 Tel : 01 34 59 33 31
 Email : animationplainedeversailles@yahoo.fr